Rénovation énergétique globale

ÉCOLE DE L'YSER **À SAINT-LÔ**

Normandie, département de la Manche (50)
Commune de 19 050 habitants

AVANCEMENT DU PROJET :

- 2021 — 1. **Phase préalable d'analyse**
- 2022 — 2. **Élaboration du projet de rénovation**
- 2022 — 3. **Début du chantier**
- FIN 2024 — 4. **Réception des travaux**

Fiche **d'identité**

Porteur du projet :
Commune de Saint-Lô

Les autres acteurs :
Architecte des Bâtiments de France
Directrice MO : Jennifer Le Roux
Action Coeur de ville : Audrey Bertani

Le projet en bref :

- Isolation par l'extérieur avec utilisation de graphite et d'enduit
- Isolation des combles en laine de roche
- Mise en place de VMC double flux
- Isolation du vide sanitaire

Les points forts :
#isolation extérieure #isolation combles

1950
Année de construction du bâtiment

2 020 M²
Surface rénovée du bâtiment

182
Élèves au sein de l'école

EMMANUELLE LEJEUNE
Maire de Saint-Lô

Pourquoi avez-vous décidé de rénover l'école de l'Yser ?
La ville de Saint-Lô a été entièrement détruite à la fin de la 2ème guerre mondiale. L'école de l'Yser, comme l'ensemble des bâtiments datant de la période d'après-guerre, est une passoire thermique. Le projet est donc né d'une volonté forte d'accompagner la transition écologique et de gérer les enjeux liés à la crise énergétique. Nous avons décidé de mener tout un travail de réhabilitation des écoles, à commencer par l'école de l'Yser dont la rénovation se termine cette année. Nous avons commencé par établir un diagnostic, en concertation avec tous les acteurs concernés.

Quelles sont les difficultés que vous avez pu rencontrer ?
Nos écoles font partie du périmètre Monuments historiques (périmètre de 500 mètres de rayon autour de bâtiments historiques nécessitant l'avis de l'Architecte des bâtiments de France) avec des contraintes particulières. Dans l'école de l'Yser, nous avons mis en place une VMC avec un caisson par classe et non une centrale de traitement d'air globale sur le toit. En effet, l'Architecte des Bâtiments de France refusait l'installation de cette centrale sur le toit.

Quels sont les enjeux futurs de la ville ?
Le patrimoine de la ville de Saint-Lô est très vieillissant. Depuis la période d'après-guerre, la plupart des bâtiments n'ont jamais fait l'objet de rénovations d'ampleur. Le décret tertiaire nous impose donc de faire de la rénovation thermique sur les bâtiments de plus de 1000 m2 pour atteindre les objectifs d'économie d'énergie.

La bonne idée

Communiquer énormément pour favoriser l'adhésion de tous, et préparer les gens au changement et au travail avec différentes équipes.

Et demain ?

Un troisième chantier est à l'étude avec l'aide de la Banque des Territoires, pour végétaliser la cour de l'école Jules Ferry. La ville doit aussi rénover plusieurs bâtiments inscrits aux Monuments Historiques, dont la salle de concert Le Normandy, un des rares bâtiments ayant survécu à la guerre. Les premiers diagnostics sont en cours.

Plan **de financement**

La commune a autofinancé 50% du projet de rénovation. Le reste du projet a été financé grâce à des subventions nationales.

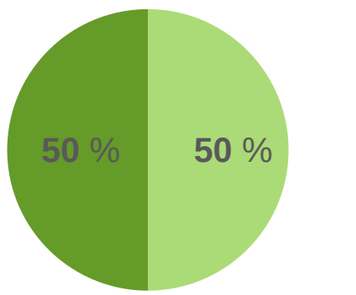

Edu**Radar**

L'EduRadar quantifie l'engagement du projet en fonction des 6 dimensions de la Charte de la rénovation énergétique des bâtiments scolaires élaborée par EduRénov et ses partenaires. Cette Charte recoupe un ensemble d'enjeux à considérer dans un projet de rénovation.

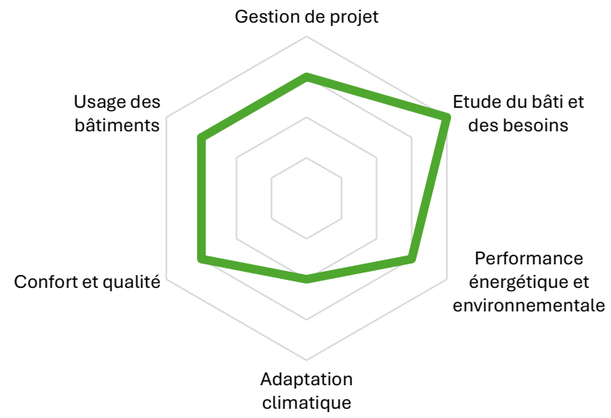

BANQUE des TERRITOIRES | Caisse des Dépôts

ÉDURÉNOV